



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 9 novembre 2017

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Christian WUILQUE - Jean-Marc MOGLIA - Jean CARRÉ - Jean-Philippe BRUN - Thierry DELAMARE - Hervé LETELLIER - Sylvie BLANDIN - Daniel JUBERT - Alain LOEB - Maryannick DESHAYES - Marc-Antoine JAMET - Fadilla BENAMARA - Dominique DELAFOSSE - Alexandre DELACOUR - Guillemette NOS - Jean-Pierre BRÉVAL - Hervé PICARD - Alain LEMARCHAND - Pierre MAZURIER - Didier DAGOMET - Jean-Yves CALAIS - Jacky FLEITH - Patrick MADROUX - Jean-Michel DERREY - Nadine TERNISIEN - Richard JACQUET - Jean-Pierre DUVÉRÉ - René DUFOUR - François CHARLIER - Yves LANIC - Hubert ZOUTU - Didier PIEDNOËL - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Gaëtan LEVITRE - Jean-Jacques LEROUX - Daniel BAYART - Jean-Claude COURANT - Marie-Joëlle LENFANT - Catherine DUVALLET - Céline LEMAN - Jacky BIDAULT - Caroline ROUZÉE - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Patrick COLLET - Jean-Pierre TROCHET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Marie-Dominique PERCHET, Alexis FRAISSE, Marie-Pierre DUMONT, Jacky VASSARD, Angélique CHASSY, Albert NANIYOUULA,
Philippe LE GAL - Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vinciane MASURE - Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANT
1	ADMINISTRATION GENERALE	Point sur le dossier de fusion Agglomération Seine-Eure / Communauté de communes Eure Madrie Seine suite au jugement du Tribunal administratif de Rouen	B. LEROY
2	ADMINISTRATION GENERALE	Point sur le projet de fermeture du collège Pierre MENDES-France de Val de Reuil	
2		Affaires diverses	

I/ POINT SUR LE DOSSIER DE FUSION AGGLOMERATION SEINE-EURE / CC EURE MADRIE SEINE SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN :

Monsieur LEROY invite Monsieur SIRAT, Directeur général adjoint en charge des services fonctionnels, à présenter un diaporama récapitulatif de l'historique de ce dossier.



Rappel de la chronologie

Courrier du 24 février 2016 de la CCMS sollicitant le rapprochement avec la CASE

5 rencontres entre juin 2015 et juin 2017
« Rencontre Compétences, finances et fiscalité, RM, PLU, RDD,
Débat général »

Comité de pilotage mixte composé de 22 élus (11
CCMS - 11 CASE)

Réunions mensuelles et réunions thématiques (visites du
territoire)

Comité des Présidents

Réunions mensuelles de pilotage de l'étude de rapprochement

Comité de direction (DGS et DGSA)

Réunions trimestrielles en séance plénière (25 directeurs) et
rendez-vous thématiques de novembre à juin

Comité des directeurs

Réunis chacun 1 à 2 fois entre le 17 avril et le 24 mai 2017 (Social,
Propreté/Déchets, Cycle de l'eau, Aménagement du territoire,
Développement économique, Politiques publiques durables
Mobilité, Services supports et stratégie, Vieira, Tourisme,
Culture, Sport)

10 comités thématiques



Rappel de la chronologie

19 juin 2017 : Délibération du conseil municipal de Saint-Aubin sur Gaillon pour le retrait de la commune
de la CCMS

4 juillet 2017 : Délibération CCMS pour fusion bloc à bloc des 17 communes

31 août 2017 : Délibération CASE pour fusion bloc à bloc des 17 communes

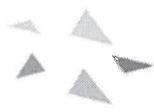
4 septembre 2017 : Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

- La CDCI restreinte se prononce contre le retrait de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon de la
CCMS
- La CDCI plénière se prononce contre l'adhésion de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon à SNA

8 septembre 2017 : Arrêté préfectoral

- de retrait de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon de la CCMS,
- d'adhésion de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon à SNA

10 septembre 2017 : refus du Préfet de prendre un arrêté de projet de périmètre de fusion de bloc à bloc
entre la CASE et la CCMS



LE CONTENTIEUX

❖ Une double stratégie

- Bloquer la sortie de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon au 1^{er} janvier 2018
- Obliger le Préfet à prendre un arrêté de projet de périmètre de fusion de bloc à bloc entre la CASE et la CCEMS à la même date

❖ Une contrainte

- Obtenir une décision du juge avant la fin de l'année 2017 pour envisager une fusion de bloc à bloc en 2018

❖ Une action contentieuse coordonnée avec la CCEMS

- Une procédure d'urgence permettant au juge d'intervenir rapidement : le référé suspension
- Une action au fond pour obtenir l'annulation des décisions du Préfet : le recours pour excès de pouvoir



LE RÉFÉRÉ SUSPENSION

❖ La procédure

L'instruction	Rapide : en moyenne 3 semaines
Le contrôle du juge	Limité
Les conditions de recevabilité	Urgence La décision ne doit pas être exécutée Intérêt à agir Dépôt d'un recours au fond
Les effets du jugement	Exécution provisoire



LE RÉFÉRÉ SUSPENSION

❖ Les actions engagées conjointement par la CASE et la CCEMS

Les référés suivants ont été déposés le 27 septembre 2017 :

- Un référé suspension visant l'arrêté du Préfet portant retrait de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon de la CCEMS,
- Un référé suspension visant l'arrêté du Préfet portant adhésion de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon à SNA,
- Un référé suspension visant la décision de refus du Préfet de prendre un arrêté de projet de périmètre de fusion de bloc à bloc entre la CASE et la CCEMS,



LE RÉFÉRÉ SUSPENSION

❖ Les demandes

- Suspension de l'arrêté préfectoral de retrait de Saint-Aubin sur Gaillon de la CCEMS et d'adhésion à SNA
- Suspension de la décision de refus du Préfet de prendre un arrêté de projet de périmètre de fusion de bloc à bloc entre la CASE et la CCEMS
- Enjoindre le Préfet à prendre un arrêté de projet de périmètre de bloc à bloc permettant une fusion en 2018

❖ Les arguments

- Illégalité de la délibération prise par la commune de Saint-Aubin sur Gaillon
- Détournement de pouvoir du préfet : non respect du délai de 3 mois laissé aux communes de SNA
- Erreur manifeste d'appréciation du Préfet :
 - ❖ **Atteinte au fonctionnement et à la stabilité de la CCEMS**
 - ❖ Atteinte à la cohérence de la coopération intercommunale



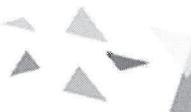
LE RÉFÉRÉ SUSPENSION

❖ Les deux ordonnances du 24 octobre 2017

- Elles rejettent toutes les deux les demandes de la CASE et de la CCEMS
- Le juge considère « qu' aucun des moyens invoqués ne sont de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité des décisions attaquées »
- Le juge a indiqué lors de l'audience qu'il s'agissait d'un dossier « technique ». Il a peut être souhaité laisser le juge du fond trancher

❖ Les voies de recours

- La cassation devant le Conseil d'Etat
- La CCEMS porte cette action, qui est en cours



LE RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR

❖ L'objectif

- Annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le retrait de la commune de Saint-Aubin sur Gaillon de la CCEMS et son adhésion à SNA
- Annulation de la décision de refus du Préfet de prendre un arrêté de projet de périmètre de fusion de bloc à bloc entre la CASE et SNA

❖ Le calendrier

- S'agissant d'une procédure ordinaire et non d'une procédure d'urgence le délai moyen de jugement varie de 10 à 18 mois.
- Le jugement pourrait donc intervenir au cours de l'année 2018

A l'issue de cette présentation, Monsieur LEROY résume :

« Désormais, tout est entre les mains du Conseil d'Etat et rien ne se fera au 1^{er} janvier 2018 comme initialement espéré. Nous devons attendre le jugement sur le fond pour savoir si nous obtiendrons gain de cause sur notre projet de fusion bloc à bloc avec, bien entendu, la commune de Saint Aubin sur Gaillon.

Si nous avons un jugement avant le 1^{er} septembre 2018, nous pourrions envisager une fusion au 1^{er} janvier 2019. A défaut, avec un jugement plus tardif, la fusion ne pourrait être effective qu'au 1^{er} janvier 2020. Voilà où nous en sommes ».

Monsieur JUBERT demande s'il a été envisagé un sursis à exécution.

Monsieur SIRAT indique que le référé intenté par les deux collectivités constitue, en lui-même, un sursis à exécution.

Monsieur MOGLIA s'interroge sur l'éventuelle sortie d'autres communes, notamment celles touchant à SNA.

« C'est une possibilité, admet Monsieur LEROY. Nous en avons discuté avec Catherine MEULIEN. En l'état actuel du dossier, il ne se passera rien avant le 1^{er} janvier 2019. Catherine MEULIEN discute avec l'ensemble des communes de la CCEMS. Le message qu'elle fait passer est le suivant : ne torpillez pas une démarche juridique en cours. Nous avons perdu une bataille, mais pas la guerre. Attendons le jugement sur le fond. Toute action visant à une sortie prématurée de la CCEMS affaiblirait notre démarche. Il faut rester soudés ».

Monsieur BRUN demande si la CCEMS peut survivre à l'éventuel départ de Saint Aubin sur Gaillon vers SNA.

Monsieur LEROY répond affirmativement et cite quelques chiffres :

- Le budget de la CCEMS s'élève à environ 30 M€ de dont 3 M€ d'autofinancement.
- Le départ de Saint Aubin sur Gaillon ferait perdre 1M€ d'autofinancement. Il resterait donc 2 M€ d'autofinancement.
- Le centre d'essais de RENAULT, à Gaillon, contribue à lui seul pour 60 % de la CVAE. RENAULT va beaucoup mieux et la société s'apprête à recruter. La CVAE de la CCEMS a augmenté de 40 % entre 2016 et 2017.
- La CCEMS peut donc survivre au départ de Saint Aubin sur Gaillon ; même si ses ressources seront amputées.

Monsieur PIEDNOËL salue l'exposé *« remarquablement clair »* de Monsieur SIRAT et demande où se situera Saint Aubin sur Gaillon au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur LEROY répond que cette commune fera partie de SNA au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur DELAMARE complète les chiffres évoqués par Monsieur LEROY :

« Il faut quand même garder à l'esprit que la capacité d'autofinancement de la CCEMS sera amoindrie d'un million d'euros par an. Sur 10 ans, le manque à gagner s'élèvera à 10 M€. Il faudra donc que la CCEMS reconstitue un nouvel outil de développement économique de manière à conforter ses ressources ».

Monsieur LEROY rappelle que le départ de Saint Aubin sur Gaillon vers SNA entraînera le versement d'un dédommagement, par SNA, au bénéfice de la CCEMS.

« Les terrains aménageables, d'une surface de 30 Ha, appartiennent à la CCEMS. Ils ne sont ni propriété de Saint Aubin sur Gaillon, ni propriété de SNA ».

Monsieur PETIT confirme les propos de Monsieur LEROY :

« Une collectivité peut très bien être propriétaire de biens dans une autre collectivité. C'est le cas, par exemple, avec les centres de vacances communaux installés en bord de mer ou à la montagne.

Si la CCEMS ne vend pas ses terrains, alors il ne se passera rien. Ni pour Saint Aubin sur Gaillon, ni pour SNA. Par contre, SNA ne pourra se soustraire au remboursement des investissements

menés par la CCEMS sur la commune de Saint Aubin sur Gaillon au titre du développement économique ».

Monsieur LEROY propose :

« Voici l'analyse que nous avons faite à froid, à l'issue du premier jugement. Reste le jugement sur le fond. Nous continuons à nous battre, sinon c'est contre-productif. Je poursuis mes rencontres avec Catherine MEULIEN et nous continuons à discuter.

Pour autant, nous mettons le dossier en stand-by jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu sur le fond.

Si le jugement devait nous être favorable, nous n'aurions plus qu'à suivre la procédure en vue de la fusion. S'il devait nous être défavorable, alors nous nous réunirions pour discuter et examiner les voies de sortie de ce dossier ».

Le Bureau se prononce favorablement sur la poursuite des actions entamées jusqu'au jugement sur le fond.

II/ POINT SUR LE PROJET DE FERMETURE DU COLLÈGE PIERRE MENDES-FRANCE DE VAL DE REUIL :

Monsieur LEROY présente la toute nouvelle carte scolaire, telle qu'elle a été dévoilée dans la presse. Des sept collèges actuels, l'agglomération n'en conserverait que 6 ; le collège Pierre MENDES-FRANCE (PMF) étant appelé à fermer à la rentrée 2018.

Monsieur LEROY constate amèrement le « revirement du Préfet » sur cette question.

Il énumère les aberrations liées à cette nouvelle carte scolaire dont les premières victimes seront, avant tout, les collégiens et, dans une moindre mesure, leurs parents.

Il cite à titre d'exemple le cas de collégiens de Criquebeuf ou des Damps qui seront scolarisés à Val de Reuil et non à Pont de l'Arche ou, plus incompréhensible, celui des enfants de Connelles ou d'Herqueville qui devront se rendre aux Andelys.

« C'est encore plus aberrant que ce qui était proposé jusque-là ! » constate-t-il, désabusé, avant d'indiquer que « c'est un problème qui concerne plus une seule commune, mais tout le monde ».

Monsieur LEROY pense qu'il est l'heure de nous faire entendre publiquement puisque les réunions de travail auxquelles nous avons participées n'ont pas porté leur fruit :

« Le 11 décembre, à Evreux, il faudra nous faire entendre au Conseil départemental, faire en sorte que la sectorisation ne soit pas votée. Nous devons agir légalement. Nous sommes tous choqués par le fait qu'il faudra déplacer des enfants en bus là où ils allaient au collège à pied ».

Monsieur JAMET précise :

« Je suis allé au Ministère de l'Éducation nationale cette semaine. J'ai passé du temps avec les membres du cabinet de Jean-Michel BLANQUER. Mon entrevue devait initialement durer un quart d'heure et, finalement, j'ai passé plus d'une heure un quart avec l'entourage du Ministre.

Ce qu'il se passe, c'est du n'importe quoi !

J'ai réussi à coincer Pascal LE HONGRE au SDIS. Nous avons rendez-vous.

Il n'y a qu'une seule solution : ne pas fermer PMF.

Nous avons mené une étude avec un cabinet recommandé par l'Éducation Nationale. Comme vous le savez, de nombreux programmes de construction sont en cours de réalisation ou sortiront

de terre à brève échéance. Au total, plus de 400 logements seront construits. Avec un ratio de 3 personnes par logement, nous sommes sûrs d'avoir de futurs collégiens. Nous avons calculé un afflux de 200 élèves en primaire.

Enfin, 3^e élément, la question de la surpopulation des collèges. A MONTAIGNE, il faudra caser deux fois plus de collégiens qu'aujourd'hui. Or, vous le savez tous, les collèges comportent un certain nombre de classes spécifiques : biologie-physique-chimie, dessin, musique... Comment intégrer plus d'élèves dans le même nombre de salles ? C'est catastrophique...

Il s'agit d'un très mauvais coup pour Val de Reuil. La décision de fermer PMF a été prise par des gens qui ne sont pas allés sur le terrain.

Lorsque j'ai parlé de cette situation ubuesque à BLANQUER, il l'a reconnue tout en m'indiquant qu'il s'entendait très bien avec Sébastien LECORNU...

Je le dis et je le répète : il faut que le CD27 revienne sur sa décision ».

Monsieur LEROY précise que le Conseil départemental de l'Eure attribue cette fermeture à une volonté de l'Education Nationale. « Sommes-nous sûrs que la pression vienne de l'Education Nationale ? » questionne-t-il.

« Thierry COUDERT est obligé de composer avec deux ministres importants du gouvernement MACRON, répond Monsieur JAMET. Dès lors, sa situation est compréhensible. On n'imagine pas un Préfet se mettre à dos deux ministres »...

Monsieur DELAMARE constate :

« Si la carte scolaire reste en l'état, les enfants de Criquebeuf iront à Val de Reuil. C'est une aberration puisqu'il faudra une heure à l'aller et une heure au retour. Imagine-t-on des enfants de 11 ans se lever à 5 h 30, prendre leur car à 6 h 30 pour arriver à 7 h 30 au collège et revenir à 18 h 30 ou 19 heures lorsqu'ils finiront à 17 h 30 ? C'est fou ! Et ça l'est d'autant plus que la ligne départementale 390 ne peut être renforcée » !

Monsieur PETIT indique :

« Nous allons essayer de chiffrer le coût de mise en place de services supplémentaires. Mais, en l'état actuel de ce qui existe, nous ne pouvons pas organiser un service de transport supplémentaire. Nous n'avons pas les bus ».

Monsieur MOGLIA rappelle que la commune d'Andé « connaît les problèmes liés au transport scolaire depuis des années ». De son point de vue, l'agglomération « ne peut pas organiser le transport scolaire des enfants de Connelles et d'Herqueville vers Les Andelys ».

Monsieur PETIT précise le sens de son intervention :

« L'agglomération est autorité organisatrice des transports (AOT) mais, dans le cas des transports vers les collèges, elle intervient au 2^e rang en vertu d'une convention de délégation signée avec le CD27. Nous pourrions, éventuellement, refuser cette délégation en argumentant du fait que la nouvelle carte scolaire est destructrice pour l'agglomération. Nous refuserions le schéma en bloc »...

« Nous souhaitons trouver des leviers d'action efficaces pour que ce collège ne ferme pas » confirme Monsieur LEROY.

Madame BLANDIN regrette que la commune d'Igovie n'ait même pas été consultée. « Nous sommes tombés des nues » souligne-t-elle.

Monsieur JUBERT intervient :

« Je vais vous faire une confidence que vous allez garder pour vous : on ne nous aime pas.

On ne nous aime pas parce que la CASE réussit trop bien. Parce que la CASE est trop en avance. Parce que la CASE est trop riche.

Pour en revenir au sujet qui nous préoccupe, cette nouvelle version est totalement technocratique. C'est la décision d'un petit clan. Il faut que l'agglo prenne position. Moi aussi, j'ai besoin d'être aidé à vous faire entendre ».

A son tour, Monsieur JACQUET constate :

« Plus le scénario s'affine et plus on voit que la fermeture de PMF est une énorme connerie. Plaçons-nous simplement sur le terrain de la capacité d'accueil des collèges. :

- *A Pont de l'Arche, le collège initialement prévu pour 550 élèves en accueille 587 à la rentrée 2017. Avec la nouvelle carte scolaire, il devra en accueillir 110 de plus à la rentrée 2018, soit 700 élèves pour 550 places selon les nouvelles projections. Ce n'est pas possible ! Cela ne peut pas passer !*
- *Comment accueillir tous ces élèves en demi-pension ? Comment les intégrer dans les classes spéciales évoquées par Marc-Antoine ?*

Habituellement, lorsqu'un projet de construction ou de reconstruction d'un établissement scolaire est à l'étude, il est courant que le terrain soit mis à disposition du CD ou de la Région par la commune. Si le dossier n'évolue pas favorablement, Pont de l'Arche ne mettra pas de terrain à disposition du Département afin qu'il reconstruise un collège 800 ».

« Le collège 800 est, en soi, une aberration ! juge Monsieur LEROY. Tous les modèles démontrent que la capacité d'accueil maximale d'un collège est de 600 élèves. Huit cents, c'est ce qui est prévu à Pont de l'Arche et au Hamelet »...

Madame BENAMARA pense tenir un moyen d'action :

« Une délibération a été prise sous la mandature de Jean-Louis DESTANS. Elle précisait que la capacité d'accueil maximale des collèges était fixée à 600 élèves. A ma connaissance, cette délibération n'a pas été modifiée. Il faut la retrouver » préconise-t-elle.

« Il faut montrer que notre volonté dépasse les clivages politiques, estime Monsieur PRIOLLAUD. Il faut également que les principaux de collèges nous aident parce qu'il existe une véritable menace sur le REP. Il faut clarifier les choses, associer élus, principaux et proviseurs. Parce que cette nouvelle carte scolaire aura des répercussions sur les lycées et les transports scolaires.

Je pense que nous devons demander une audience collective au Ministre de l'Education Nationale. Il faudra également tenter quelque chose auprès du nouveau recteur »...

Monsieur VASSARD s'amuse de cette soudaine union entre la Droite et la Gauche.

Monsieur JAMET indique que la création d'un réseau REP+ sans collège de soutien a été évoquée au ministère. *« Ce réseau, uniquement composé d'écoles, serait une exception puisque rien de tel n'a jamais existé jusqu'à présent »* confirme-t-il avant d'émettre de sérieux doutes sur son éventuelle concrétisation.

Monsieur JACQUET place le débat sur la question de la sécurité des élèves et des enseignants :

« Les collèges doivent faire l'objet de visites de sécurité. Si leur capacité d'accueil est augmentée, une commission de sécurité devra obligatoirement visiter les locaux et rendre ses conclusions ».

Monsieur MAZURIER aborde quant à lui la question de la sécurité des collégiens qui utilisent le ramassage scolaire. Il illustre son propos en citant le cas des enfants de Connelles qui sont orientés vers deux collèges différents. Les cars se croisent et stationnent ; les élèves descendent

et remontent dans un nouveau car. L'arrivée d'un 3^e car sur une route départementale absolument pas adaptée lui paraît aberrante et accidentogène.

« La situation est encore pire aux Damps ! s'exclame Monsieur DUFOUR. Si ce projet voit le jour, des élèves qui effectuent actuellement 600 m à pied pour se rendre au collège de Pont de l'Arche devront se rendre en bus à Val de Reuil, à 6 km de leur domicile » !

Monsieur DUFOUR en est convaincu :

« La majorité départementale est en train de scier la branche sur laquelle elle est assise. Il faut que tous les conseils municipaux de l'agglomération délibèrent très rapidement pour rejeter cette nouvelle sectorisation. Il faut prendre une délibération-type ».

Monsieur PIEDNOËL comprend cette initiative, mais estime *« qu'elle aura peu de poids par rapport à une conférence de presse commune ».*

Ce dernier en profite pour citer l'exemple des enfants de Poses et Tournedos, scolarisés à Poses. *« Avec la nouvelle carte, les petits Posiens iront au collège de Pont de l'Arche alors que l'élève de Tournedos sera scolarisé au collège Michel de Montaigne » !*

« Toutes les actions sont bonnes ! reprend Monsieur LANIC. Nous devons nous appuyer sur le mécontentement qui monte. Nous avons déjà pris une motion, pour nous donner bonne conscience. Désormais, nous constatons que tout le monde est touché. Il faut organiser un rassemblement ; mobiliser nos populations, utiliser le rapport de force, s'appuyer sur le mécontentement populaire ».

Monsieur JACQUET s'accorde avec Monsieur LANIC :

« Il faut mobiliser les gens ! La plupart d'entre eux n'était pas au courant. Ils découvrent »...

Madame DESHAYES se veut réaliste :

« Ceux qui dirigent le Conseil départemental ; LECORNU, DUCHÉ, LE HONGRE, n'en n'ont rien à faire du rapport de force » !

Monsieur MOGLIA estime qu'il faut informer les conseils d'école de cette situation.

Après avoir énuméré les opérations de constructions en cours ou projetées, Monsieur LEROY indique qu'il a proposé que l'agglomération finance la moitié de la construction du nouveau collège.

Il y a un argument fort martelé au CD : celui de l'aspect financier et budgétaire. Nous l'avons bien compris. Nous sommes donc prêts à prendre en charge le surcoût de fonctionnement par rapport à la moyenne départementale jusqu'à ce que le nouveau collège soit construit et que nous financerons à hauteur de 50 % ».

Monsieur JAMET indique que la Ville de Val de Reuil soutiendra le projet de l'Agglomération en fléchant une somme de 2M€ supplémentaires à la reconstruction du collège.

Constatant que les propositions des communes et de l'Agglomération n'ont toujours pas été entendues, Monsieur PRIOLLAUD en conclut *« que ce dossier est totalement irrationnel et que les élus départementaux ne veulent pas perdre la face ».*

Monsieur JAMET précise que l'implantation d'un internat d'excellence à Val de Reuil a été évoquée avec Monsieur BLANQUER. Cette opportunité s'était déjà présentée sous l'ancienne majorité départementale mais cette dernière, pour des raisons idéologiques, n'avait pas souhaité y donner suite. De l'avis de Monsieur JAMET, l'implantation d'un internat d'excellence à Val de Reuil, dans l'actuel collège PMF, permettrait à toutes les parties de *« sauver la face ».*

Monsieur LEROY souhaite organiser une manifestation médiatique d'importance et souhaite recueillir l'avis de l'assemblée.

Monsieur JAMET se prononce en faveur d'une conférence de presse à laquelle devraient participer les 36 maires de l'Agglomération, d'une demande d'audience solennelle auprès du Ministre de l'éducation et d'une délibération commune prise en conseil municipal.

« 36 maires devant PMF, cela aurait de l'allure ! » insiste-t-il.

Quelques élus estiment qu'une manifestation à PMF serait trop connotée politiquement au regard des enjeux qui pèsent sur l'ensemble de l'Agglomération.

Monsieur JACQUET estime de son côté *« qu'il faut insister sur les arguments techniques »*.

« Nous les avons communiquées aux services du Conseil départemental et ils n'ont jamais été communiqués aux élus ! Le seul qui était un peu au courant, c'est Benoît GATINET... » constate amèrement Monsieur LEROY.

« Effectivement, notre ami BADINGUET [ndlr : sobriquet dont était affublé Napoléon III et que Monsieur JAMET attribue ironiquement à Monsieur GATINET] a été un peu... ébranlé lorsque nous lui avons montré la journée-type d'un collégien subissant la nouvelle carte scolaire ».

Pour Monsieur BRUN, *« il faut s'appuyer sur le projet de nouvelle carte scolaire et le juxtaposer sur la carte existante. Sachant qu'il sera très difficile de convaincre le Ministre de l'Education nationale face à LECORNU »*.

Monsieur PRIOLLAUD estime qu'il faut impérativement mettre dans la boucle Monsieur QUESTEL, actuel député de la circonscription.

De nombreux élus valident cette proposition.

Monsieur DELAMARE revient sur la proposition de Monsieur LEROY portant sur le financement de la reconstruction du collège :

« Financer cette reconstruction à hauteur de 50 %, est-ce légal ? » s'interroge-t-il.

Monsieur LEROY précise que ce financement pourrait être matérialisé par le versement d'un fonds de concours au bénéfice du Département.

Monsieur DELAMARE alerte Monsieur LEROY sur le risque de créer un précédent.

Monsieur LEROY propose de se retrouver avec nos écharpes, le lundi 13 novembre à 17 h 30 sur les marches du musée de Louviers, rue Pierre Mendès France, pour une photo de groupe avec la presse.

A l'issue de cette photo, nous tiendrons une conférence de presse pour exprimer notre position sur le projet de nouvelle carte scolaire et sur la fermeture annoncée du collège Pierre MENDES-France ».

Cette proposition reçoit l'avis favorable du Bureau.

III/ QUESTIONS DIVERSES

Semaine de réduction des déchets :

Monsieur CARRÉ rappelle que l'inauguration de cet événement se déroulera au Vaudreuil. Il invite les élus à confirmer leur présence.

Grands dossiers en cours :

A l'issue du dialogue sur le projet de fusion CASE/CCEMS, Monsieur LEROY a fait un point sur l'état d'avancement des grands dossiers lancés par l'agglomération.



LES GRANDS DOSSIERS

CONTRAT D'AGGLOMÉRATION	Finalisation pour la fin d'année
PLU	Zonage dans chaque commune à finaliser avant juillet 2018 Volet agriculture
MARKETING TERRITORIAL	Présentation de la stratégie en décembre
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Extension de la ZAC des Portes à l'Est de Reuil Ecoparc 4
NUMÉRIQUE	Site CINRAM
TOURISME	Base de Loisirs de Léry-Poses
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	Entreprendre avec l'Afrique : Edition 2018
FINANCES	Pacte financier et fiscal – travaux d'extension dans les écoles
PATRIMOINE	Chantiers en cours et à venir
DÉPLACEMENT	Bus à Haut Niveau de Service

Monsieur LEROY insiste sur « *la masse de dossiers importants pour l'avenir de notre territoire ; d'où la mise en stand-by de notre dossier de fusion avec la CCEMS* ».

Monsieur DUFOUR rappelle que l'agglomération travaille sur la crèche *Bidibul* de Pont de l'Arche, l'accueil de loisirs de La Haye Malherbe, ainsi que le regroupement projeté des centres de loisirs de Martot et Criquebeuf au château de Martot.

Monsieur PICARD et Madame DESHAYES constatent concomitamment l'absence de projets liés à la protection de l'environnement et à la réduction de l'empreinte carbone.

Monsieur LEROY ne partage pas ce point de vue et cite quelques actions en cours ou à venir, tout en s'accordant sur le fait « *qu'il s'agit d'un vrai sujet* ».

Il évoque ensuite la proposition de la commune de Terres de Bord d'engager une étude sur la réalisation d'un parc éolien.

Monsieur FLEITH confirme :

« *C'est un sujet porté par le SIEGE dans le cadre d'une convention tripartite entre cet organisme, la commune et l'agglomération. La mission du SIEGE consistera à étudier l'implantation des éoliennes. Le coût de cette étude s'élève à 300 000 €* ».

Madame TERLEZ confirme que l'agglomération souhaite conserver le leadership sur le développement des énergies renouvelables afin que le territoire soit totalement neutre en matière d'émission de dioxyde de carbone à l'horizon 2050.

Monsieur DERREY insiste sur le fait qu'il ne s'oppose pas au développement de l'éolien sur le plateau du Neubourg, mais rappelle qu'il faudra que les éoliennes soient implantées au minimum à 1 km de la commune de Crasville.

De son côté, Monsieur BRUN relate ses rapports compliqués avec le SIEGE :

« Permettez-moi de m'interroger sur la volonté réelle du SIEGE de développer les énergies renouvelables... »

Nous souhaitons développer un projet de ferme photovoltaïque à Tournedos sur Seine. Nous avons contacté le SIEGE à ce sujet. J'attendais une étude de faisabilité... Rien ! Les terrains sont pourtant disponibles, mais le dossier n'avance pas. Que ce soit possible ou non, la moindre des choses est de nous répondre. Or, le SIEGE est aux abonnés absents » constate-t-il, agacé.

Monsieur LEROY estime que cette situation est engendrée par le fait que les études peuvent être plus longues que prévu dans la mesure où il est nécessaire de vérifier l'implantation de ce parc photovoltaïque par rapport aux zones inondables.

Monsieur FRAISSE rappelle que *« le meilleur endroit pour installer des panneaux photovoltaïques, ce sont les toits, car on n'utilise pas de surface au sol. Il faut privilégier leur installation sur les toits »* insiste-t-il.

Monsieur LEROY conclut ce point en rappelant que l'agglo accompagne financièrement de nombreuses actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 45.

Le Président

Bernard LEROY



Philippe LE GAL